

ACSPM
Automobile Club de Saint-Pierre et Miquelon
B.P. : 170

A l'attention de :

Monsieur le Sénateur et Maire de Miquelon
Monsieur le Député
Monsieur le Président du Conseil Général
Madame le Maire de Saint-Pierre
Madame le Conseiller Economique et Social
Parti socialiste
Cap sur l'avenir
Archipel demain
Volonté insulaire

Saint-Pierre,
Le 20 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs,

La décision préfectorale d'appliquer dans l'archipel l'arrêté du 18 juin 1991 modifié par l'arrêté du 15 décembre 1998 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3.5 tonnes a suscité, en l'absence de toute manifestation émanant des élus ou de structure existante, la création d'une association pour la défense des intérêts des usagers de la route « l'Automobile Club de Saint-Pierre et Miquelon ».

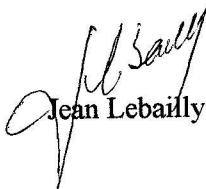
Voilà déjà presque un mois que cette mesure est entrée en vigueur sans que nous n'ayons noté une action de votre part.

Au nom des quelques 1400 personnes qui volontairement se sont déplacées pour appuyer notre mouvement, nous vous serions reconnaissants de préciser votre position sur ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le bureau :
(membres présents)
Abraham Yohann
Autin Claudio
Borotra Michel
Edouards Jean
Foliot Bernard
Lebailly Jean
Madé Marie Paule
Ruel Jean Marc
Salomon Yvon
Urtizbéréa Marc
Urtizbéréa Yannick
Vicidomini Stéphanie

Pour le bureau,
Le Président,


Jean Lebailly